

# LE GUIDE PRÊTEURS

---

# LE GUIDE PRÊTEURS



Les 3 éléments clés à connaître avant de vous lancer :

## Les prêts, financement de l'économie française

En tant qu'investisseur, vous participez en plaçant une « offre » sur une demande de prêt. L'offre est tout simplement le montant d'argent que vous voulez prêter à une entreprise. Le taux d'intérêt est fixé au cours de notre processus d'évaluation de crédit et dépendra typiquement du risque et de la durée du prêt. Vous pouvez voir le rendement estimé avant impôts. Une fois que vous avez placé une offre, elle ne peut plus être retirée.

## La maximisation de l'investissement

Si une entreprise accepte les offres de prêt, l'argent est transféré sur son compte bancaire. Une partie du prêt est tout simplement votre part dans le prêt global. Ils sont généralement remboursés en versements mensuels de sorte que vous puissiez réinvestir ces remboursements afin de maximiser votre retour.

## La diversification, meilleure façon pour gérer les risques

Chaque entreprise présentée sur la plateforme a passé notre processus d'évaluation et de sélection mais il est possible de rencontrer une entreprise susceptible de ne pas être en mesure de rembourser intégralement son prêt. La diversification est la meilleure façon de gérer votre risque face aux entreprises. Ainsi, il est conseillé d'investir dans plusieurs entreprises et de réinvestir vos gains.

## À qui je prête ?

Fundhero privilégie des entreprises dont le savoir-faire et la performance leur permettent de se positionner sur des marchés en croissance, disposant d'une supériorité concurrentielle certaine.

## Quel est le montant maximum pour prêter ?

Vous ne pouvez pas investir plus de 2000 euros par prêt, cela dans le but de diversifier vos placements et de limiter le risque d'impayé.

# LE PRINCIPE DU CROWDFUNDING

Le crowdfunding, également appelé « financement participatif » ou « collaboratif », s'est vu doté d'une nouvelle réglementation applicable depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014 en France.

Le principe de ce mode de financement est de mettre en relation des contributeurs multiples avec un porteur de projet.

Il fait intervenir trois acteurs : le porteur de projet, les contributeurs, et les plateformes Internet de crowdfunding, permettant la rencontre des deux premiers acteurs.

Il en existe trois types :

## Le crowdfunding par les dons :

- ✓ Les contributeurs apportent leur soutien à un porteur de projet à titre gracieux ou moyennant une faible contrepartie (par exemple, un produit de l'entreprise ou un cadeau de faible valeur).

## Le crowdfunding par les prêts :

- ✓ Les contributeurs aident le porteur de projet en lui accordant un prêt, avec ou sans intérêt, remboursé sur une durée de un à cinq ans, en règle générale. Aucun prêt ne peut être accordé aux entreprises avant trois ans d'existence, afin de protéger les contributeurs du risque de défaillance.

## Le crowdfunding par le capital :

- ✓ L'apport d'argent des contributeurs est investi au capital des entreprises. Comme en bourse, ils espèrent profiter à terme d'une plus-value, lors de la revente de leurs actions, ou d'une rémunération élevée des fonds investis, en cas d'intervention en obligations convertibles ou associées à des bons de souscription d'actions.



# LE PROCESSUS DE PRÊT



Nous avons un processus d'évaluation du crédit en 3 étapes :

1

## Les critères initiaux vérifiés

- Avoir le siège de direction en France constitué depuis au moins 3 ans
- Être soumis à l'impôt sur les bénéfices dans les conditions de droit commun
- Avoir un emprunt minimum désiré supérieur aux capitaux propres

2

## Passer notre modèle d'évaluation de crédit

Notre modèle considère plus de 50 variables, y compris la performance de l'entreprise, les prêts et dettes existants, le management de l'entreprise et le secteur d'activité.

3

## La prise de décision

Le comité d'engagement et d'évaluation du crédit examine chaque demande qui atteint ce stade, et décide d'inscrire ou non le prêt sur la plateforme.

## Frais supporté par le prêteur

Aucun frais n'est demandé au prêteur.

# LE PROCESSUS DE PRÊT



Quelle est la marche à suivre ?

## Étape 1 Inscrivez-vous sur le site Fundhero

En quelques clics, créez votre compte sur Fundhero afin de pouvoir accéder aux projets à financer et à votre espace personnel et d'avoir ainsi une vue d'ensemble sur vos activités de prêt.

## Étape 2 Sélectionnez les entreprises auxquelles vous souhaitez prêter votre argent

Vous choisissez de prêter aux entreprises en regardant le détail des informations que nous vous fournissons :

- Le risque de crédit
- La situation financière de l'entreprise
- La région
- Les raisons du prêt
- Le secteur

Vous décidez des critères qui sont importants pour vous dans une entreprise : par exemple, faut-il être dans un groupe d'activité spécifique, être issu d'une certaine région ou d'un secteur d'activité ? Vous pouvez également regarder les performances dans les états financiers de l'entreprise, l'objet du prêt, ou voir ce que d'autres investisseurs demandent. Toutes ces informations sont disponibles pour chaque entreprise effectuant la demande de prêt.

## Étape 3 Prêtez aux entreprises

Prêtez à partir de 50 euros aux entreprises que vous avez sélectionnées. Pensez alors à multiplier vos prêts auprès de plusieurs entreprises différentes afin de diversifier votre risque. Une dizaine d'entreprises seraient l'approche idéal.

Le montant minimum de prêt est de 50 euros et le montant maximum est de 2 000 euros par entreprise. Vous êtes remboursés dès le mois suivant votre investissement, d'une partie du capital et des intérêts. Allouez uniquement des fonds dont vous n'avez pas besoin immédiatement.

Fundhero vérifiera la bonne signature des documents juridiques et le bon déroulement du processus d'investissement.

## Fundhero

9 rue Théodore Blanc  
33520 BRUGES Bordeaux-Lac  
FRANCE

●  
05 64 12 04 21  
[contact@fundhero.fr](mailto:contact@fundhero.fr)

